

Le CEI lance « CREA'VIENNE », concours de la création d'entreprise, avec le soutien du Crédit Mutuel »

Dans la continuité de sa stratégie pour **dynamiser la création d'entreprise** sur le département de la Vienne, le Centre d'Entreprises et d'Innovation a lancé un concours, le **16 novembre 2007**, avec le soutien du **Crédit Mutuel**,

« CREA'VIENNE »

Donnez de l'essor à vos projets d'entreprise !

Pourquoi un concours ?

Outil de développement économique au service de l'emploi, le CEI (pépinière d'entreprise) entend susciter, détecter, accompagner et récompenser des projets originaux, novateurs et porteurs d'avenir avec « Créa'Vienne ».

Le nouveau bâtiment « Cité des Entreprises et de l'Innovation » qui verra le jour avant l'été permettra de faire bénéficier un plus grand nombre de créateurs d'un service complet : l'hébergement de leur activité – ce qui fait la spécificité du CEI-, mais aussi un conseil et un accompagnement sur-mesure des créateurs. Les candidats heureux au concours seront récompensés pour certains par de l'hébergement et un suivi en pépinière dans ce nouveau bâtiment aux prestations améliorées.

Qui est concerné ?

CREA'VIENNE est ouvert aux porteurs de projet et aux jeunes entreprises immatriculées depuis moins de 12 mois, qui créent ou ont créé dans le secteur des services, notamment à forte valeur ajoutée. Une attention particulière sera accordée à la qualité du process ou du service, aux idées innovantes, aux projets relevant des secteurs économiques correspondant aux priorités de développement du territoire : économie de la connaissance (TIC, multimédia éducatif, formation à distance, gestion des connaissances, outils d'intelligence économique, knowledge management...), véhicule propre et e-commerce.

Le concours récompensera les lauréats en leur offrant **un hébergement d'un an au sein de la pépinière d'entreprises** (bureau équipé, services partagés, conseils, accompagnement...) ou une **dotations en numéraire (jusqu'à 3000 euros)**.

La dynamique territoriale

Attirer des projets sur le territoire de la Vienne, c'est faire savoir à l'extérieur que l'on dispose ici des outils de développement local innovants et compétitifs sur quelques secteurs clés sur lesquels on mise. Le CEI, pépinière d'entreprise financée par le Conseil Général de la Vienne, associe également en son sein (Conseil d'administration) de nombreux acteurs (CAP, Université, CCI, Chambre des Métiers, banques, entreprises...) et amplifie, en les déclinant sur le thème de la création d'entreprise,

les effets de la stratégie économique territoriale. Celle-ci a fait des choix, en matière de secteurs d'activité, d'où l'attention particulière qui sera portée certains projets (cf paragraphe précédent).

La diffusion du concours

Des affiches sont actuellement en cours de distribution dans toutes les agences Crédit Mutuel de la Vienne ; les acteurs du réseau de la création d'entreprise sur le département ont également été sensibilisés à cette opération. Les responsables des collectivités des différents territoires de la Vienne vont également être informés pour pouvoir relayer l'information auprès des porteurs de projet qui les sollicitent. Sans compter l'information diffusée à la presse...

Questions pratiques

Le concours est ouvert officiellement aux inscriptions à compter du **16 novembre 2007**. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **31 janvier 2008**.

La remise des prix se fera au mois de février 2008, dans la 20^{ème} année du CEI !!

Les demandes de renseignements, de dossier et de règlement sont à adresser au Centre d'Entreprises et d'Innovation (CEI) par téléphone au **05.49.49.64.46** ou par courriel à l'adresse suivante **contact@cei86.org**.

Vous trouverez ci-joint, et pour information, le visuel qui a été réalisé pour « Créa'Vienne ».

A votre disposition pour toute information complémentaire,

Christel LEFEVRE
Directrice